



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*.....
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 26 octobre 2022

INNOVATION

Concours Cora : accélérer et révéler les entreprises innovantes pour la prévention ou gestion des déchets au service du territoire

La convention de revitalisation conclue entre le préfet de la Moselle et l'entreprise Cora prévoit le déploiement d'un concours. Il entend être un accélérateur de l'innovation sous toutes ses formes, dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

22 500€ seront remis aux 4 lauréats désignés par un jury. Ces prix permettront d'accélérer la réalisation de leur projet et le développement des structures porteuses. Une communication autour de la remise des prix servira leur visibilité dans la presse locale.

Les projets candidats devront aller au-delà du contexte réglementaire (notamment les objectifs nationaux ou régionaux de la prévention et gestion des déchets, ou encore la loi AGEC) ou s'inscrire dans la politique RSE de Cora (Cora veut recycler ou revaloriser 80% de ses déchets pour 2025 et réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% à l'horizon 2030).

Critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilité et d'évaluation sont précisés dans le cahier des charges du concours, validé par les membres du jury de sélection.

Sont concernés :

- Les entreprises ayant leur siège social en Moselle ou une activité de production créatrice d'emplois en Moselle (une priorité sera accordée aux entreprises cumulant ces deux critères).
- Les entreprises proposant un projet innovant sur la thématique de la prévention ou gestion des déchets.
- Les projets démontrant les retombées positives sur le territoire en terme d'environnement et d'emplois.
- Pour garantir l'effet de levier, seules les structures de moins de 20 salariés peuvent candidater.

Calendrier du concours

1. Accès au cahier des charges et candidature via la plateforme dédiée :

<https://s.pointerpro.com/concoursinnovant>

Date limite pour candidater : jusqu'au 30 novembre 2022

2. Sélection des entreprises retenues pour l'oral devant le jury (jusqu'au 22 janvier 2023)

3. Annonce des finalistes et conventionnement avec les lauréats (février 2023)

Composition du jury

Le jury est constitué des représentants du préfet de la Moselle, de l'entreprise Cora, de l'agence régionale de la transition écologique (ADEME), de la DREAL Grand Est, de la Région Grand Est, de l'Université de Lorraine et de Metz Métropole.

L'organisateur du concours est le cabinet BPI Group-LHH

Contact BPI group – LHH :

Lisa Neele DITTRICH

lisa-neele.dittrich@lhh.com

07 64 51 02 28

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Amélia Guyot : 06 18 36 20 07

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle